



Preavis non effectue et paye

Par **mf69600**, le **04/12/2015** à **10:23**

Bonjour

Suite à ma démission, mon employeur me demande de ne pas travailler pendant mon préavis.

Ma date de fin de travail est le 02 janvier 2016

Serait je quand même dans l'effectif au 31 décembre pour toucher mon 13 e me mois. Et quand doit il me fournir mon solde de tout compte?

merci

Par **P.M.**, le **04/12/2015** à **11:36**

Bonjour,

Déjà comme c'est l'employeur qui vous dispense d'effectuer le préavis (par écrit), il doit vous payer cette période ensuite s'il se termine le 2 janvier 2016, vous faites toujours partie de l'entreprise au 31 décembre précédent...

Il est admis que le solde de tout compte puisse délivré au plus tard à la date habituelle de la paie...